



FEB - 5 1985

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir sta-
tutaire du Ministre de Consommation et
Corporations à la demande de:

Western Scale Co. Limited
1670 Kingsway Avenue
Port Coquitlam, B.C.

for the following device type(s):

pour les types d'appareils suivants:

TYPE OF DEVICE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Fully electronic overhead track scale /
Bascule entièrement électronique sur
rail aérien.

Western Scale Co. Ltd.
Port Coquitlam, B.C.

MODEL DESIGNATION(S) /
DESIGNATION(S) DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITE-ETENDUE(S):

WOTS-1
WOTS-2

1000 lb
2000 lb
or metric equivalent / ou l'équivalent
métrique.

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition, con-
struction and performance of which are,
in every material respect, identical to
that described in the information
submitted and are typified by the
sample(s) submitted by the applicant
for evaluation for approval in accor-
dance with sections 14 and 15 of the
Weights and Measures Regulations. The
following is a summary of salient
features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

This device is a fully electronic overhead track scale that when interfaced to an approved and compatible digital weight indicator becomes a weighing system.

This device consists of a live track supported by two (2) bending beam load cells which are attached to steel frames that are welded or bolted to the approach and departure dead rails.

Both models listed have a live rail of 50 inches long. The 1000 lb capacity uses load cells of 1000 lb each and the 2000 lb capacity uses load cells of 2000 lb each.

A shroud cover protects the load cells from accidental damage.

NOTE: Those devices were previously listed on Notice of Temporary Approval S.WA-T211 dated July 29, 1982.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'une bascule entièrement électronique, installée sur rail aérien. Une fois reliée à un indicateur pondéral numérique, approuvé et compatible, elle forme un ensemble de pesage.

L'appareil est constitué d'un rail de pesage reposant sur deux (2) cellules de pesage de cisaillement qui sont fixées à des bâtis en acier. Ces bâtis sont soudés ou boulonnés aux rails d'arrivée et de départ.

Les deux modèles approuvés sont montés sur un rail de pesage de 50 pouces de longueur. Toutefois, le modèle ayant une capacité de 1000 lb est muni de cellules de pesage d'une capacité de 1000 lb chacune tandis que le modèle de 2000 lb est muni de cellules de pesage de 2000 lb chacune.

Un blindage protège les cellules de pesage contre tout endommagement accidentel.

REMARQUE: Ces appareils avaient été approuvés le 29 juillet 1982 en vertu de l'avis d'approbation temporaire S.Wa-T211.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.


W.R. Virtue

Chief, Legal Metrology Laboratories

Chef, Laboratoires de la Métrologie légale

FEB - 5 1985